

Devant la recrudescence de départs de feux liés à des travaux agricoles (passage d'épaveuse ou de gyrobroyeur, début des moissons...) et au regard d'une avant-saison marquée par des vents forts, une situation hydrique préoccupante et des températures très élevées, la Chambre d'Agriculture de l'Aude recommande aux agriculteurs du département d'être vigilants et de respecter quelques règles simples :

-  1. Surseoir de quelques jours aux travaux comportant un risque de départ de feu important (broyage, passage d'épaveuse...) et attendre la fin des périodes cumulant températures et vents élevés.
  -  2. En cas de moisson, surveiller les filtres et points d'échauffement potentiels et s'équiper de moyens d'extinction à l'intérieur de la moissonneuse permettant d'éteindre le feu à son point d'ignition.
-  Renseignez vous sur les risques incendies auprès du Répondeur téléphonique Météo France :  
 08 92 68 02 11 .
-  Equipez vous d'un téléphone portable et le cas échéant ayez une petite réserve d'eau ( tonne à eau, citerne ) et un moyen d'aspersion à proximité.
-  En cas de départ de feu, le premier réflexe, avant même d'essayer de l'éteindre, doit être de donner l'alerte au 18 ou au 112.

**Le respect de ces règles permettra de limiter le nombre d'interventions de pompiers qui pourront libérer des moyens et se rendre plus disponibles pour les secours à personnes.**

Contact Chambre d'agriculture  
Daniel CASTEIGNAU  
06 29 84 74 19